



ARRÊTÉ

ARRÊTÉ N° 2025-A-095 établissant la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne 2025

Monsieur le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault,

VU le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L452-24, L523-1 et L523-5 ;

VU le décret n°2016-201 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

VU l'arrêté n°2024-A-025 portant établissement des lignes directrices de gestion en matière de promotion interne ;

VU l'arrêté n°2024-A-091 établissant la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne ;

CONSIDÉRANT que le calcul la clause de sauvegarde permet 5 inscriptions sur la liste d'aptitude d'ingénieur territorial ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne 2025 est arrêtée alphabétiquement ainsi qu'il suit, à compter du 01 octobre 2025 :

COLLECTIVITÉ	AGENT	DATE LIMITÉE DE VALIDITÉ
MAUGUIO	CALLUELA Jean-François	01/10/2027
CTE AGGLO LUNEL	CAVAILLES Yannick*	01/10/2027
MOCO Montpellier Contemporain	GUIGNARD Thierry	01/10/2027
SERVIAN	MAZO Alexandre	01/10/2027
SYNDICAT CENTRE HERAULT	TAJAN Arnaud*	01/10/2027

* examen professionnel

Article 2 : La liste d'aptitude d'accès au grade d'ingénieur territorial au titre de la promotion interne 2024 est renouvelée comme suit :

Agent	Collectivité	Date limite de validité
LEDRU Mélanie*	ST GEORGES D'ORQUES	03/12/2026

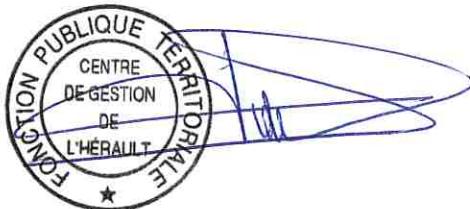
* examen professionnel

Article 3 Le présent arrêté est transmis à monsieur le Préfet de l'Hérault, affiché dans les locaux du centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34) et sur le site internet de l'établissement.

Fait à Montpellier,

Le 29/09/2025

Le président du CDG 34,



Philippe VIDAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat le 29/09/2025 et de sa publication le 01/10/2025.